



POUR UNE POLITIQUE RAISONNABLE DE L'ÉNERGIE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS L'ARC
JURASSIEN
<http://pl-bejune.ch>

Communiqué aux médias

8 janvier 2026

Eoliennes de La Joux-du-Plâne: un arrêt arbitraire et dangereux du Tribunal fédéral

Paysage Libre BEJUNE prend note avec une grande préoccupation de l'arrêt du Tribunal fédéral qui vient de tomber concernant le projet éolien de La Joux-du-Plâne (projet des Quatre Bornes), dans le canton de Neuchâtel. En rejetant le recours des opposants, la plus haute instance judiciaire du pays confirme une tendance lourde de conséquences : sacrifier systématiquement la protection du paysage, de la biodiversité et des riverains au profit de la production industrielle d'énergie.

Alors que la Constitution fédérale, à son article 78, garantit explicitement la protection de la nature et du paysage, le Tribunal fédéral semble désormais considérer ces principes comme de simples éléments décoratifs. Il fait primer la production d'une énergie aléatoire sur les droits fondamentaux des citoyennes et citoyens, révélant une dérive inquiétante pour l'État de droit. Lorsque même la plus haute autorité judiciaire se détourne de sa mission protectrice, qui défendra encore le cadre de vie des habitants de l'Arc jurassien?

L'arrêt en question se distingue par des affirmations qui confinent au déni de réalité. On y lit, par exemple, que «les vues depuis le Chasseral sont orientées vers le lac de Bienné» plutôt que vers le futur parc éolien, comme si la direction dans laquelle regardent certains randonneurs suffisait à effacer des machines hautes de plus de 200 mètres. Le Tribunal ose également affirmer que dans trois photomontages produits par le promoteur, les éoliennes n'émergent pas de l'horizon. De telles conclusions donnent le vertige. Elles montrent à l'évidence des juges enfermés dans leurs bureaux lausannois, déconnectés du terrain et, manifestement, n'ayant jamais observé de près une éolienne industrielle.

Cette décision s'apparente à un blanc-seing donné à une destruction programmée du cadre de vie et des paysages emblématiques de l'Arc jurassien. La complicité désormais flagrante entre les autorités, les promoteurs éoliens et les tribunaux laisse craindre une accélération de projets tout aussi dévastateurs.

Plus que jamais, nos associations poursuivent leur combat, par tous les moyens légitimes à leur disposition, pour défendre un patrimoine naturel irremplaçable et la protection des citoyennes et des citoyens que les institutions semblent avoir abandonnés.

Contact :

Michel Fior, Président Paysage libre BEJUNE, michel.fior@paysage-libre.ch 079 898 11 55